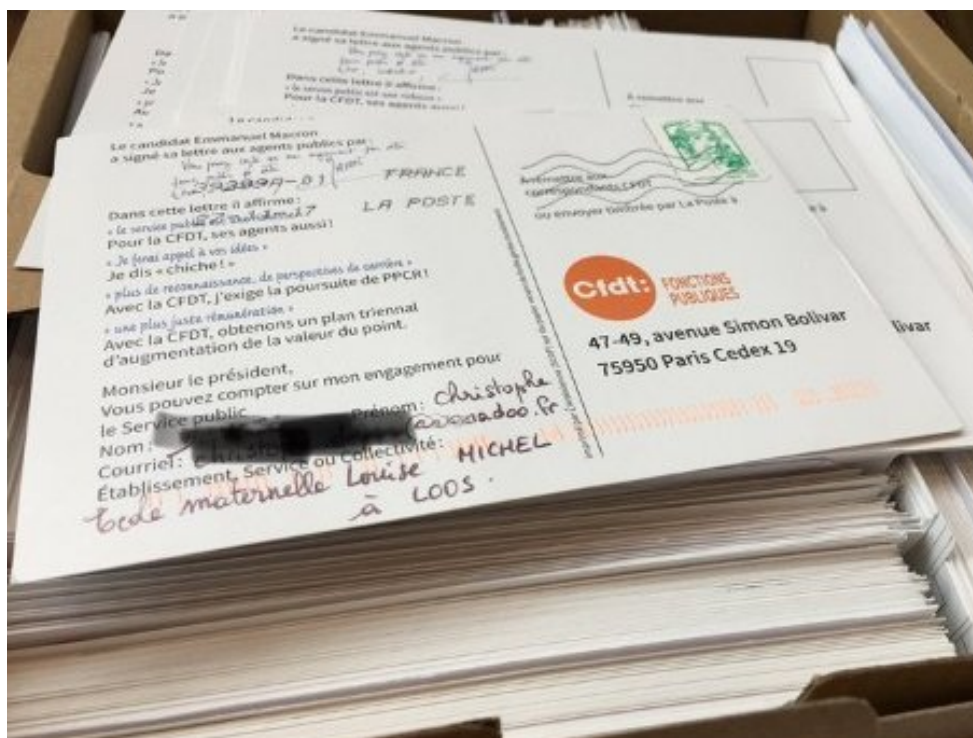


publié le 05 décembre 2017 à 15h45 - Par UFFA-CFDT

Ce lundi 4 décembre, la CFDT Fonctions publiques a rencontré pour la première fois, depuis sa nomination, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, Olivier Dussopt. Dès le début de la rencontre, la délégation a remis symboliquement un millier de cartes-pétitions à Olivier Dussopt, afin de concrétiser les attentes des agents, et leur mécontentement par rapport aux annonces de ce début de quinquennat. C'est aussi le symbole du besoin d'expression des agents et de l'exigence qu'il y a à tenir compte de leurs revendications.



La CFDT Fonctions publiques est notamment intervenue sur :

- Un point d'actualité sur les **violences sexistes et sexuelles au travail**. La CFDT a fait part de son souhait d'une communication forte et engageante en direction des employeurs publics.
- Le **contexte du début de quinquennat** particulièrement négatif pour les agents publics qui impose une vraie nécessité de redresser la confiance avec les agents et avec leurs représentants.
- Le **rendez-vous salarial 2017**. La CFDT a redit toute sa déception, particulièrement sur le report d'un an de PPCR pour tout les agents, et particulièrement pour la filière sociale dont l'accès à la catégorie A est une

- revendication de longue date, y compris en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- La CFDT a rappelé qu'elle est toujours dans l'attente d'un **nouvel agenda social** qui acte notamment l'ouverture des discussions sur la protection sociale complémentaire. Et nous attendons également que les engagements pris par le ministre sur la **révision d'un certain nombre d'indemnités** soient tenus et avons demandé où en était le décret sur l'indemnité kilométrique vélo validé par un Conseil commun en début d'année.
 - Rétablissement du **jour de carence**. La CFDT a souhaité qu'une circulaire soit diffusée rapidement, et que cette circulaire prévoit la situation particulière des femmes enceintes, des agents en phase de procréation médicalement assistée, des agents atteints d'ALD (affections de longue durée), des arrêts successifs pour une même affection afin de leur éviter d'être doublement pénalisés.
 - Le **calendrier du rendez-vous salarial à venir**. Nous demandons fermement à ce que le rendez-vous ait lieu au printemps en non à l'automne.
 - **Action publique 2022**. Le déroulement de cette opération nous inquiète : quelle place au dialogue social, et surtout à un dialogue social transparent ? Ce qui se passe dans certains ministères est particulièrement inquiétant sur les suites (exemple de la Culture). De plus, s'apprêter à demander aux agents de mener, de conduire ou d'avoir à subir des réformes probablement importantes en gelant leurs rémunérations et en rétablissant le jour de carence n'est sûrement pas la meilleure chose à faire.
 - Création du **compte personnel d'activité** (CPA). Nous souhaitons que sa construction se poursuive et s'enrichisse : conseil en évolution professionnelle, pénibilité, banque des temps. Première étape pour la banque des temps : faire du CET un élément de la portabilité des droits. Pour cela, nous appelons de nos vœux la mise en œuvre de [l'article 3 de l'ordonnance mobilité](#). Sur le **compte personnel formation** (CPF), la CFDT souhaite que les droits des agents soient respectés, pour cela, il convient que les employeurs ne confondent pas la formation qui leur incombe et les objectifs du CPF. Enfin, la CFDT ne renonce pas à sa revendication de mise en œuvre d'un financement mutualisé.
 - **Santé au travail**. Sur la période de préparation au reclassement, nous signalons le risque d'un désaccord sérieux sur la durée de la PPR (période de préparation au reclassement). Nous agissons tout au long du processus pour faire respecter une PPR effective de douze mois, distincte de la période de construction du projet. De plus, le projet de décret présenté concerne la FPE. Quid des deux autres versants, Territorial et Hospitalier ?
 - **Action sociale interministérielle**. La CFDT a rappelé sa demande d'expression du budget en pourcentage de la masse salariale.
 - **Loi rétablissant la confiance dans la vie publique**. La CFDT a vivement regretté qu'aucun échange n'ait été organisé avec les OS représentatives des agents, d'autant que cette loi aura des impacts sur le travail des agents.

Enfin, pour finir, la CFDT a souhaité appeler l'attention du secrétaire d'État sur son attachement à l'ensemble du protocole PPCR, y compris à son axe 1 (parcours professionnels). C'est cet attachement, y compris aux possibilités de mobilités choisies par les agents, qui fonde d'une part notre refus de voir une valeur du point d'indice différenciée d'un versant à l'autre, d'autre part notre souhait de voir mise en œuvre une harmonisation des grilles pour des métiers identiques.